



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 30 septembre 2014
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

1.7

**TERRITOIRE DU CONTRAT D'AXE N°15
(TCSP SUR BD DE ST-MARTORY)
ETUDE SOMMAIRE PREALABLE**

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à dix heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BASELGA Michel BAYONNE Serge BIASOTTO Franck CARLES Joseph CHOLLET François DELPECH Patrick DOITTAU Véronique FONTA Christian FRANCES Michel GRIMAUD Robert LAIGNEAU Annette	MEDINA Robert MIEGEVILLE Jean-Louis MONTI Jean-Charles ROUGÉ Michel SANCÉ Bernard SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain SUSSET Martine URSULE Béatrice VIGNON-ESTEBAN Corinne
SICOVAL	
DUCERT Claude SERIEYS Alain AREVALO Henri	LAFON Arnaud GLATIGNY Michel
MURETAIN	
MANDEMENT André COLL Jean-Louis SUTRA Jean-François	VIEU Annie BEILLE Marc
SAVE AU TOUCH	
ESCOULA Louis	
AXE SUD	
MORINEAU Christine	LERY Sébastien
COTEAUX BELLEVUE	
MARIN Claude	SAVIGNY Thierry
CCRCSA	
COUCHAUX Christophe	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ALEGRE Raymond, représenté par M. ESCOULA
BOISSON Dominique, représentée par M. MIEGEVILLE
BROQUERE Gilles, représenté par M. CHOLLET
DESCLAUX Edmond, représenté par M. CARLES
GRENIER Maurice, représenté par M. MONTI
LATTES Jean-Michel, représenté par Mme LAIGNEAU
RUSSO Ida, représentée par M. MEDINA
SAINT-MELLION David, représenté par M. SANCHEZ
SERP Bertrand, représenté par M. BIASOTTO
SUAUD Thierry, représenté par M. MANDEMENT
TOUTUT-PICARD Elisabeth, représentée par Mme SUSSET

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
BOLZAN Jean-Jacques
CALVET Brigitte
COQUART Dominique
DELSOL Alain
FAURE Dominique
FOREST Laurent
HAJIJE Samir

LABORDE Pascale
LATTARD Pierre
MALNOUE Philippe
MARIN Pierre
MIRC Stéphane
MOLINA Jean-Louis
MOUDENC Jean-Luc
PACE Alain

PERE Marc
PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude
SIMON Michel
TABORSKI Catherine
TRAVAL-MICHELET Karine

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
CARLIER David-Olivier
COMBRET Jean-Pierre
CONDAT Francis
DUFOUR Paul-Claude

GARCIA Mireille
LECLERCQ Daniel
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
OBERTI Jacques

RAYNAUD Gilbert
RENAUX Catherine
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 37	Votants : 48
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 48

Par délibération en date du 8 juillet 2014, le SMEAT a émis un avis favorable à la 4^{ème} modification du PLU de Toulouse Métropole - commune de Villeneuve-Tolosane, prévoyant, en particulier, l'ouverture à l'urbanisation du secteur de Densus-Petit Sendé (1,3 ha environ) correspondant à un pixel mixte concerné par le contrat d'axe n°15, sous réserve, toutefois, de la production d'un contrat d'axe ou d'une étude sommaire préalable à l'ouverture de tout nouveau secteur à l'urbanisation.

Il est rappelé que les contrats d'axe constituent un dispositif spécifique du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Grande agglomération toulousaine qui vise à mettre en œuvre la cohérence entre l'urbanisation et la desserte en transport collectif dans certains territoires de la ville intense destinés à accueillir un projet de Transport collectif en site propre (TCSP).

En outre, en l'attente de formalisation d'un tel contrat d'axe, jusqu'à 20% des territoires d'extension d'une commune peuvent être ouverts sous les conditions suivantes :

- une étude sommaire, portant sur l'ensemble du territoire accueillant le projet de TCSP lié au contrat d'axe, menée afin de définir les secteurs prioritaires à l'urbanisation ;
- une urbanisation effectuée à proximité des équipements et services, ou dans une zone desservie par un transport en commun existant.

S'agissant du territoire de contrat d'axe n°15, il concerne les communes de Frouzins, Cugnaux et Villeneuve-Tolosane, et le projet « TCSP sur bd de St-Martory ».

Dans ce cadre, Toulouse Métropole a adressé le 29 septembre 2014, au SMEAT, un projet d'étude sommaire préalable, ci-jointe, qui explicite :

- les éléments (diagnostic sommaire) qui caractérisent le territoire du contrat d'axe ;
- l'état de la mobilisation des potentiels d'extension (secteur AU, N ou A) sous pixels, par commune concernée par le contrat d'axe ;
- le potentiel restant mobilisable dans la limite des 20% ;
- le choix des secteurs à ouvrir prioritairement à l'urbanisation.

L'étude sommaire fait ainsi apparaître, par commune :

Pour Villeneuve-Tolosane :

- que l'ouverture du secteur de « Densus-Petit Sendé » (1,3 ha), qui est en continuité directe du tissu déjà urbanisé de la commune, s'inscrit dans le potentiel des territoires d'extension mobilisables (3,6 ha environ) identifié par la présente étude sommaire ;

Pour Cugnaux :

- que les futurs territoires à urbaniser préférentiellement, dans la limite d'un potentiel correspondant à 3.5 pixels, porteraient sur :

- Le secteur de « Pé d'Estèbe »,
- et le secteur de « Montole »,

tous deux situés dans la continuité du tissu urbain existant de la commune ;

Pour Frouzins :

- que les futurs territoires à urbaniser préférentiellement (déduction faite de 1.5 pixel correspondant à des territoires d'extension dont l'urbanisation était déjà engagée au 1^{er} janvier 2010 : ZAC de Tréville pour l'équivalent d'1 pixel ; et centre-ville pour ½ pixel), représenteraient 0,5 pixel et porteraient sur le secteur de La Simouno, qui est situé en continuité du bâti existant de la commune ;

et que l'ouverture à l'urbanisation de ces différents secteurs n'obérerait pas les possibilités de réalisation du futur TCSP associé au contrat d'axe n°15.

Il est donc proposé que le SMEAT prenne acte de l'étude sommaire préalable pour le territoire du contrat d'axe n°15.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article 1 :

De prendre acte de l'étude sommaire préalable au contrat d'axe n°15, jointe en annexe ;

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Toulouse Métropole, à Messieurs les maires de Villeneuve-Tolosane, de Cugnaux et de Frouzins, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 6 octobre 2014.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC